



Assemblée générale

Soixante-treizième session

73^e séance plénière

Jeudi 16 mars 2005, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Il en est ainsi décidé.

Point 112 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections

c) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Note du Secrétaire général (A/60/718)

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention des membres sur la note du Secrétaire général contenue dans le document A/60/718. Dans cette note, le Secrétaire général rappelle que le 23 novembre 2005, l'Assemblée générale a approuvé la prorogation de la nomination de M. Töpfer pour deux mois, jusqu'à la fin du mois de mars 2006. Dans la même note, le Secrétaire général informe l'Assemblée qu'à l'issue d'un examen approfondi et d'une évaluation exhaustive des candidats à la succession de M. Töpfer, il souhaite proposer la candidature de M. Achim Steiner à l'élection au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour un mandat de quatre ans allant du 15 juin 2006 au 14 juin 2010.

En conséquence, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite élire M. Achim Steiner au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans, allant du 15 juin 2006 au 14 juin 2010?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va s'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Maqungo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous voudrions féliciter M. Achim Steiner pour son élection au poste de Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous voudrions également remercier le Secrétariat d'avoir informé les groupes régionaux de la nomination de M. Steiner, bien que le Groupe des 77 et la Chine aurait préféré que les groupes régionaux fussent consultés au préalable. Notre préoccupation n'a trait uniquement qu'à la procédure et nullement à la personnalité de M. Steiner. Nous sommes tout à fait convaincus que M. Steiner assumera ses fonctions en donnant la priorité aux besoins du monde en développement.

Nous assurons M. Steiner de notre coopération constructive en vue de créer un monde meilleur pour tous et nous le félicitons encore de sa nomination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note des observations faites par le représentant de l'Afrique du Sud, qui seront transmises au Secrétariat.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



M^{me} Bahemuka (Kenya) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple kényans, je voudrais féliciter

M. Achim Steiner de sa nomination et lui souhaiter la bienvenue dans la grande ville de Nairobi pour exécuter le mandat confié au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Nous voudrions également remercier M. Klaus Töpfer pour la qualité du travail qu'il a accompli. Il nous a rempli de fierté durant sa gestion du PNUE. L'un des souvenirs chers au peuple kényan est qu'il a non seulement été au service des Nations Unies, mais qu'il est devenu un vrai ami du peuple kényan. Nous voudrions le remercier et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je m'associe aux félicitations qui sont adressées à M. Steiner et exprime notre gratitude à M. Töpfer pour le bon travail qu'il a réalisé. Nairobi est un endroit remarquable.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 112 c) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : demande de réouverture de l'examen du point 113 b) de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : Pour que l'Assemblée générale puisse examiner le rapport de la Cinquième Commission au titre du point subsidiaire, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 113 b) de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite rouvrir l'examen du point 113 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner diligemment le rapport de la Cinquième Commission, puis-je par ailleurs considérer que l'Assemblée générale décide de procéder immédiatement à l'examen du point 113 b) de l'ordre du jour?

Il n'y a pas d'objection.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

b) Nomination de membres du Comité des contributions

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/543/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Cinquième commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur la recommandation figurant dans le rapport de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre nos décisions.

Au paragraphe 4 de son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Gordon Eckersley (Australie) membre du

Comité des contributions pour un mandat prenant effet aujourd'hui, le 16 mars 2006 et s'achevant le 31 décembre 2007.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite nommer M. Gordon Eckersley (Australie) membre du Comité des contributions pour un mandat prenant effet le 16 mars 2006 et s'achevant le 31 décembre 2007?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 113 b) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux délégations que, comme cela est annoncé dans le *Journal* d'aujourd'hui, la troisième réunion du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale commencera dans cette salle immédiatement après la levée de la présente séance plénière. Les délégations sont donc priées de bien vouloir rester assises.

La séance est levée à 10 h 30.